



Handball Club Vallée De Joux

HANDBALL CLUB VALLEE DE JOUX

REGLEMENT DU TOURNOI POPULAIRE DU SAMEDI 23 JUIN 2018

- Art. 1 Chaque équipe comprendra 6 joueurs (1 fille minimum en permanence sur le terrain) dont un capitaine qui en sera responsable.
- Art. 2 Les règles officielles de la F.S.H. régissent les matchs.
- Art. 3 Durant le tournoi, aucun joueur ne peut changer d'équipe. Si un joueur enfreint cet article, il sera exclu du tournoi et l'équipe emprunteuse perdra le match par forfait.
- Art. 4 2 joueurs licenciés sont autorisés par équipe (toute personne ayant évolué dans un club les trois dernières saisons est considérée comme licenciée). Si cet article est enfreint, nous excluons immédiatement tout joueur licencié de l'équipe.
Nous comptons sur la bonne foi de chacun pour respecter cet article.
- Art. 5 Pour des raisons d'équilibre entre les équipes. L'équipe qui est en train de gagner devra sortir un joueur du terrain (fille exclu et 2 joueurs maximum) à chaque écart de +3 buts. Le choix du joueur à sortir est au sentiment de l'arbitre.
- Art. 6 Les matchs débiteront à l'heure fixée par l'horaire, que les équipes soient au complet ou au minimum 4 joueurs.
- Art. 7 Au cas où une équipe ne se présenterait pas sur le terrain ou ne se conformerait pas Aux articles 3, 4, 5 et 8 du présent règlement, celle-ci perdrait par forfait (**score inscrit 5-0**).
Aucun arrangement ne serait pris en considération.
- Art. 8 Les litiges éventuels seront tranchés immédiatement par le comité du tournoi : tout protêt devra être déposé 15 min. après le match en question.
- Art. 9 **Les souliers de football ou chaussures à crampons et multis sont strictement interdits.**
- Art. 10 La durée du match est de 13 min. sans changement de camp.
La durée de la finale 2 x 10 min avec changement de camp.
- Art. 11 En cas d'égalité dans les groupes, la différence de but, puis le goal-average départagera Les équipes.
- Art. 12 En cas d'égalité lors des quarts, demi et finale, une série de 5 penalties sera tirée par 5 joueurs différents, dont une fille au minimum.
- Art. 13 Les catégories ainsi que les phases finales seront définitives lors de la clôture des inscriptions et la création du programme de match. Les capitaines de chaque équipe recevront le règlement définitif minimum 3 jours avant le tournoi.
- Art. 14 Le club organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
Chaque équipe participante reconnaît tacitement, à la suite de son inscription, le présent règlement et s'engage à le respecter et à s'y soumettre.
- Art. 15 Tout joueur expulsé du terrain ne pourra être remplacé **qu'après une minute de pénalité.**
- Art. 16 **Dans les catégories écoliers - écolières, chaque joueur ou joueuse doit être en mesure de présenter une pièce d'identité.**
- Art. 17 **L'équipe qui n'aura pas payé sa finance d'inscription avant le début du tournoi, ne pourra pas participer au dit tournoi.**
- Art. 18 Un prix sera décerné à l'équipe sénior la plus fair-play !

Ce présent règlement peut à tout moment faire l'objet d'une révision par le Comité d'organsation sans aucun préavis.